SEURRE

(Côte-d'Or, chef-lieu de canton, arrond. de Beaune)

Église paroissiale. Il n'est pas dans nos traditions de subventionner des travaux concernant l'église paroissiale d'un chef-lieu de canton dont la population est de 2819 habitants. L'église en question est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1927 mais elle mériterait le classement. C'est, en effet, un monument important (36 × 31 m) d'une très belle architecture du début de l'époque gothique. Mais cette belle église est menacée. Deux des gros piliers qui, à l'intérieur de l'édifice, supportent le clocher menacent de s'écrouler. Le devis des opérations nécessaires s'élève à la somme de 209 614 F et l'on ne sait quand les subventions promises par l'État et par le Département seront versées. Nous n'avons donc pas hésité à voter de notre part une subvention de 40 000 F en 1979.

J.H.